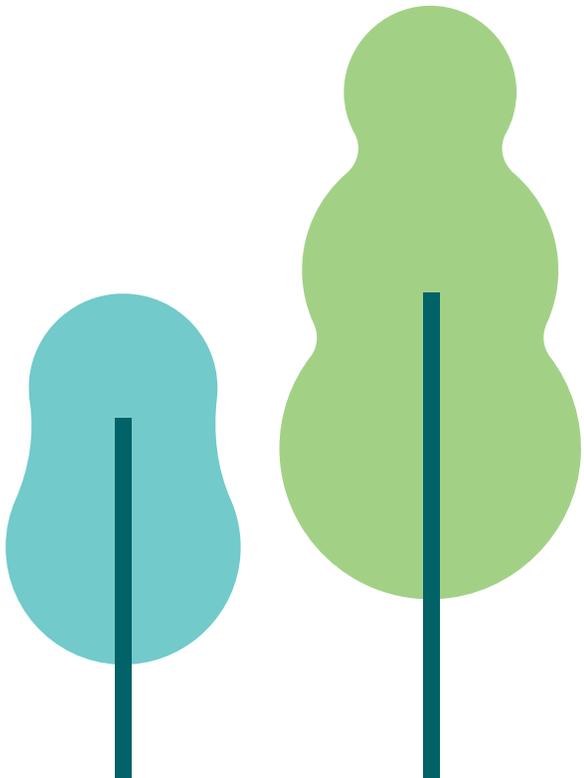


PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

DE LA
VILLE DE LÉVIS

ACTIONS 2022-2024





À LÉVIS, L'ENVIRONNEMENT C'EST IMPORTANT. ON EN PARLE. ON AGIT.

Plan d'action de la Politique environnementale
Actions 2022-2024
Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec)
G6W 7W9
418 839-2002
ville.levis.qc.ca

Le plan d'action 2022-2024 a été adopté
par le conseil de Ville le 13 juin 2022.

La version électronique de ce document est accessible
sur le site Web de la Ville de Lévis (ville.levis.qc.ca),
sous l'onglet « Environnement et collectes ».

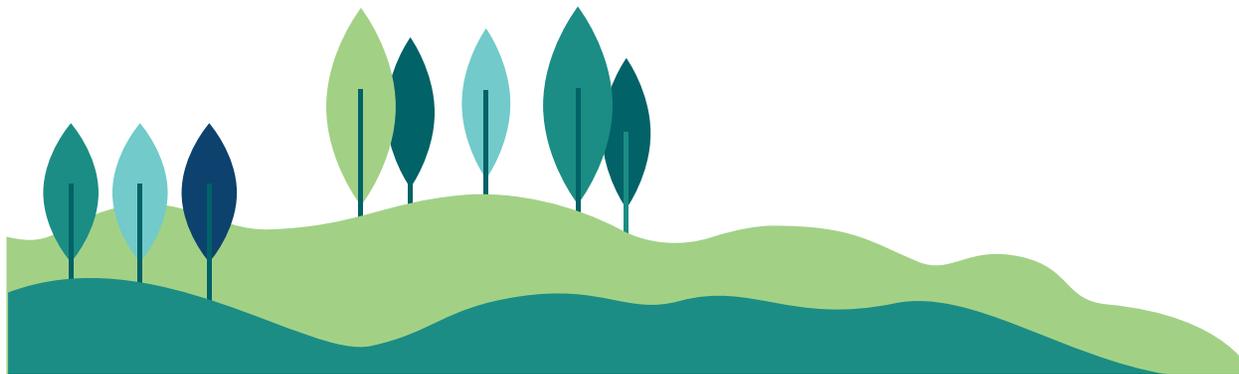




TABLE DES MATIÈRES

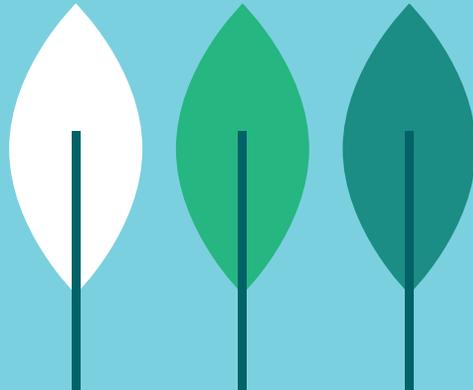
Avant-propos	4
Démarche d'élaboration du plan d'action	5
Plan d'action en environnement	6
Reddition de comptes	18
Conclusion	20

AVANT-PROPOS



Avec l'adoption de sa première Politique environnementale en 2021, la Ville de Lévis réitère sa volonté d'assumer un leadership mobilisateur en matière d'environnement. Elle prend donc **15 engagements** qui, en partenariat avec la collectivité, contribueront à améliorer la qualité de l'environnement à Lévis pour les générations actuelles et futures.

Dans ce premier plan d'action en environnement, la Ville présente des moyens pour concrétiser les engagements de la politique environnementale. Les actions proposées se veulent **réalistes, porteuses et évolutives** pour répondre aux enjeux environnementaux actuels et à venir. Un processus de reddition de comptes est aussi mis en place pour assurer le **suivi rigoureux et transparent** des actions de ce plan et des engagements de la Politique environnementale ainsi que pour communiquer les résultats à la collectivité.



Ce plan d'action précise **les actions à mettre en œuvre dans les deux prochaines années** (2022-2024). Il sera mis à jour annuellement afin de documenter le niveau d'avancement, d'ajouter de nouveaux projets et d'ajuster l'échéancier selon les priorités et les ressources organisationnelles disponibles.



DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION

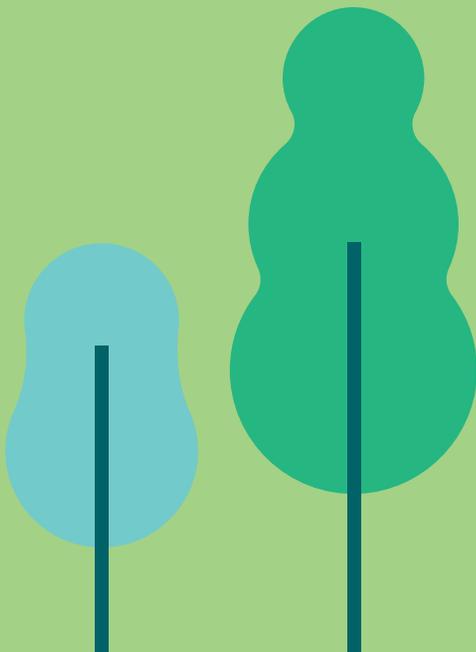
C'est à partir des résultats de la consultation publique réalisée à l'hiver 2021 qu'a été élaboré ce premier plan d'action.

Lors de cette consultation, les répondantes et les répondants ont partagé leurs idées de projets inspirants pour faire de Lévis une référence québécoise pour la prévention et la protection de l'environnement.

Ces idées ont été analysées, bonifiées et priorisées par la Ville de Lévis et ses partenaires. Les actions retenues pour ce premier plan d'action répondent à ces critères précis :

- Générer des gains environnementaux significatifs;
- Répondre à des besoins et à des attentes exprimées par la collectivité;
- Respecter les champs d'intervention de la Ville;
- Être cohérentes avec les planifications de la Ville et respecter ses capacités organisationnelles.

L'ensemble des autres idées partagées lors de la consultation sont conservées pour les prochaines mises à jour de ce plan d'action. À d'autres moments au courant des prochaines années, la collectivité sera interpellée pour permettre à la Ville de bonifier et d'actualiser les actions environnementales de la Ville en cohérence avec les besoins et les attentes de la population.



1

ENGAGEMENT MOBILISER ET FAIRE PARTICIPER L'ENSEMBLE DE LA COLLECTIVITÉ À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

ACTIONS 2022-2024

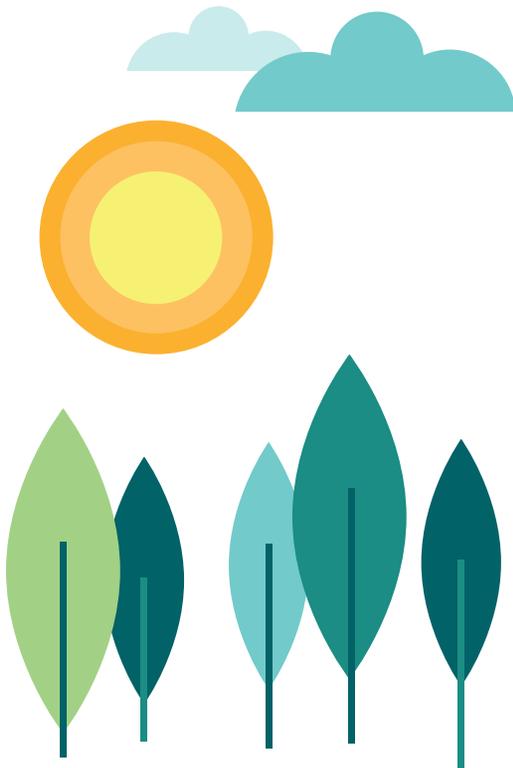
- 1.1 Offrir un soutien financier aux citoyennes et citoyens et aux organismes partenaires de la Ville, en appui à la réalisation de projets et d'initiatives qui sont en adéquation avec la Politique environnementale.
- 1.2 Informer, sensibiliser et mettre en place un mécanisme pour favoriser les échanges avec la collectivité afin d'augmenter la participation citoyenne et l'implication des partenaires en environnement.
- 1.3 Faire connaître les organismes, les promoteurs d'évènements et les entreprises de Lévis qui ont des pratiques environnementales responsables ou qui réalisent des projets d'amélioration de la qualité de l'environnement.



2

ENGAGEMENT

VERDIR LA VILLE, MAINTENIR UNE FORÊT URBAINE DE QUALITÉ ET BONIFIER LA CANOPÉE



ACTIONS 2022-2024

- 2.1 Recenser les boisés urbains et déterminer les mesures de préservation à appliquer selon leur valeur environnementale et sociale.
- 2.2 Planter des arbres et des végétaux afin de réduire les îlots de chaleur urbains et bonifier la canopée.
- 2.3 Mettre en place les moyens nécessaires pour éviter le déboisement illégal sur le territoire.
- 2.4 Élaborer, adopter et mettre en œuvre un plan de verdissement et de conservation des arbres dans les espaces publics et privés.
- 2.5 Mettre en place un programme de sensibilisation, d'inspection et d'intervention pour faire respecter la réglementation municipale sur la protection des arbres.
- 2.6 Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action concernant la lutte contre l'épidémie de l'agrile du frêne et contre la maladie hollandaise de l'orme.

3

ENGAGEMENT PLANIFIER ET CONSTRUIRE UNE VILLE RÉSILIENTE ET ADAPTÉE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTIONS 2022-2024

- 3.1 Adopter un plan d'adaptation aux changements climatiques et mettre en oeuvre les actions qui en découlent.
- 3.2 Mettre à jour le plan de réduction des gaz à effet de serre.
- 3.3 Soutenir des projets visant la mise en place d'infrastructures vertes.
- 3.4 Adapter les outils urbanistiques et les normes pour prévenir et réduire les îlots de chaleur urbains, notamment concernant les stationnements.



4

ENGAGEMENT TENDRE VERS UNE COMMUNAUTÉ ZÉRO DÉCHET



ACTIONS 2022-2024

- 4.1 Accroître les efforts de sensibilisation et d'éducation en lien avec la gestion des matières résiduelles et l'approche zéro déchet.
- 4.2 Améliorer la desserte pour les collectes des matières organiques et des matières recyclables, notamment dans les immeubles à logements, les industries, les commerces et les institutions.
- 4.3 Optimiser les opérations de collecte.
- 4.4 Développer les outils réglementaires requis pour améliorer la participation des citoyennes et citoyens, des industries, des commerces et des institutions à la récupération des matières recyclables et organiques.
- 4.5 Soutenir les organismes qui oeuvrent dans le domaine de la réduction à la source et du réemploi.

5

ENGAGEMENT ACCROÎTRE LA SUPERFICIE DES AIRES DE CONSERVATION ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

ACTIONS 2022-2024

- 5.1 Mettre en place une réglementation pour protéger les milieux naturels en périmètre urbain qui sont identifiés au Plan de gestion des milieux naturels.
- 5.2 Mettre en oeuvre les projets d'aménagements d'habitats fauniques et floristiques proposés par les partenaires et y collaborer.
- 5.3 Poursuivre les travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, principalement dans les milieux naturels à forte valeur écologique.
- 5.4 Adhérer au programme d'excellence en biodiversité de Réseau Environnement pour intégrer des pratiques d'amélioration continue en protection de la biodiversité.



6

ENGAGEMENT PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

ACTIONS 2022-2024

- 6.1 Adopter le Plan régional des milieux humides et hydriques afin d'intégrer la conservation de ces milieux à la planification de l'aménagement du territoire.
- 6.2 Réaliser des études de faisabilité et mener des projets de restauration ou de création de milieux humides et hydriques.
- 6.3 Collaborer à l'acquisition des connaissances sur la qualité des principaux cours d'eau et du fleuve et communiquer l'information à la collectivité.
- 6.4 Appuyer les projets d'aménagement des bandes riveraines et assurer le respect de la réglementation en place.





ENGAGEMENT

CONSOMMER ET UTILISER L'EAU DE FAÇON RESPONSABLE ET PROTÉGER LES SOURCES D'EAU POTABLE

ACTIONS 2022-2024

- 7.1 Étudier des possibilités d'alimentation en eau de surface ou souterraine afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable.
- 7.2 Modifier le zonage afin de protéger les prises d'eau de surface pour l'alimentation des usines de production d'eau potable.
- 7.3 Favoriser la recirculation de l'eau dans les jeux d'eau afin de réduire la quantité d'eau utilisée.
- 7.4 Mettre en œuvre les actions ciblées par la Ville dans la stratégie d'économie d'eau potable.
- 7.5 Poursuivre le projet d'interconnexion des réseaux d'aqueduc afin de sécuriser la distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire.



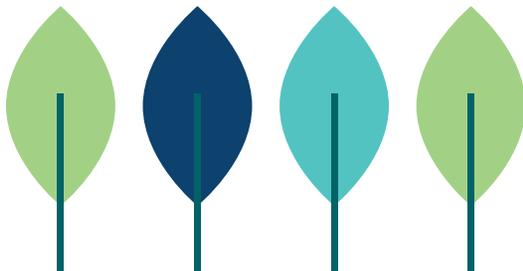


ENGAGEMENT

CONTINUER LE DÉVELOPPEMENT DES PARCS ET ACCENTUER LA MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS, DU FLEUVE ET DES AFFLUENTS

ACTIONS 2022-2024

- 8.1** Adopter un plan directeur des parcs et espaces verts qui intègre des mesures de protection et de mise en valeur des milieux naturels.
- 8.2** Faire connaître les parcs récréo-écologiques et les accès publics au fleuve en y encourageant les comportements écoresponsables et les activités récréatives compatibles avec la protection des milieux naturels.
- 8.3** Réaliser une étude pour identifier et mettre en valeur les milieux naturels qui ont un intérêt pour la conservation des paysages



9

ENGAGEMENT BONIFIER LE RÉSEAU DE TRANSPORT ACTIF UTILITAIRE

ACTIONS 2022-2024

- 9.1 Adopter un plan de mobilité durable.
- 9.2 Améliorer les tronçons du réseau utilitaire cyclopedestre qui sont problématiques en matière de sécurité ou de fluidité.
- 9.3 Ajouter de nouveaux tronçons dans le but d'assurer la continuité du réseau de transport actif utilitaire.



10

ENGAGEMENT AMÉLIORER LE TRANSPORT COLLECTIF ET DIVERSIFIER LES OPTIONS DE TRANSPORT

ACTIONS 2022-2024

- 10.1 Élaborer une tarification incitative pour favoriser l'utilisation du transport collectif, en collaboration avec la Société de transport de Lévis (STLévis).
- 10.2 Instaurer une tarification intégrée interrives pour le transport collectif.
- 10.3 Appuyer le développement et la promotion des différents modes de transport.
- 10.4 Remplacer des abribus par des modèles plus confortables et accessibles.





ENGAGEMENT RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ASSOCIÉES AU TRANSPORT ROUTIER

ACTIONS 2022-2024

- 11.1 Évaluer les besoins en matière de déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire.
- 11.2 Planifier le remplacement des véhicules du parc de la Ville par des véhicules à faible ou à zéro émission de GES et procéder au remplacement de certains d'entre eux.
- 11.3 Électrifier le parc d'autobus de la Société de transport de Lévis par l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques.



12

ENGAGEMENT METTRE EN PLACE DES PRATIQUES MUNICIPALES QUI MINIMISENT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

ACTIONS 2022-2024

- 12.1** Amorcer la mise en place d'un processus préalable d'analyse et de mesure des GES et des impacts environnementaux des grands projets de la Ville afin d'orienter la prise de décision.
- 12.2** Mettre à jour le Plan de gestion des matières dangereuses et apporter les actions requises, notamment concernant les équipements pétroliers.



13

ENGAGEMENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE URBAINE ET LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

ACTIONS 2022-2024

- 13.1** Soutenir des initiatives environnementales qui contribuent à la mise en place de systèmes alimentaires durables.
- 13.2** Collaborer avec les acteurs du milieu afin d'augmenter le nombre de marchés de proximité permanents ou temporaires.



14

ENGAGEMENT MINIMISER LES NUISANCES ET LIMITER L'ÉMISSION DE CONTAMINANTS DANS L'EAU, L'AIR ET LES SOLS

ACTIONS 2022-2024

- 14.1 Évaluer les stratégies et les outils réglementaires afin de minimiser les nuisances liées au bruit.
- 14.2 Renforcer la réglementation municipale pour pouvoir agir en cas de problèmes d'odeurs.
- 14.3 Analyser l'impact de l'utilisation des foyers extérieurs et du chauffage au bois sur la qualité de l'air et mettre en place les solutions qui contribueront à les minimiser.
- 14.4 Soutenir les initiatives visant la réduction des microplastiques et des contaminants émergeant dans l'eau.
- 14.5 Concevoir et déployer une campagne d'information et de sensibilisation au sujet des effets néfastes des engrais et des pesticides d'usage domestique et promouvoir les solutions de remplacement.



15

ENGAGEMENT RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À LA CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES

ACTIONS 2022-2024

- 15.1 Appuyer et promouvoir les projets d'économie circulaire auprès des industries et des commerces de Lévis.
- 15.2 Poursuivre la promotion de l'achat local.



REDDITION DE COMPTES

La Ville désire mettre en place une reddition de comptes innovante pour :

- Assurer un suivi transparent et rigoureux des actions réalisées et des engagements de la Politique;
- Observer l'évolution de la qualité de l'environnement à Lévis;
- Contribuer à la mobilisation de la collectivité envers la qualité de l'environnement.

Bilan annuel des réalisations

Chaque année, la Ville annoncera le degré de progression des actions qu'elle avait prévu réaliser à l'aide d'indicateurs qualitatifs simples (action non débutée, en cours, complétée, reportée, abandonnée, etc.). Les informations clés sur les actions porteuses seront également communiquées.

Le bilan annuel intégrera également, pour certaines actions mesurables, des indicateurs d'activité permettant d'évaluer l'ampleur des actions posées par la Ville. La Ville évaluera aussi la situation de départ pour déterminer des cibles réalistes.

La divulgation de ce bilan sera accompagnée d'une consultation publique, ce qui permettra de connaître l'appréciation des citoyennes et des citoyens de Lévis quant à la mise en oeuvre du plan d'action, de réviser les priorités selon les attentes de la collectivité, et de recueillir des propositions de nouvelles actions.

Portrait évolutif de la qualité de l'environnement à Lévis

La finalité de la Politique environnementale étant de favoriser la qualité de l'environnement à Lévis, la Ville souhaite se doter d'indicateurs qui permettent d'observer l'évolution globale de la qualité de l'environnement.

Ces indicateurs ne témoignent pas directement et exclusivement des actions de la Ville, mais plutôt du résultat des actions de l'ensemble de la collectivité sur l'amélioration de la qualité de l'environnement. Ainsi, ce volet de la reddition de comptes sera géré par un partenaire externe, qui collaborera au développement des indicateurs, à leur mise à jour, et à leur diffusion. La Ville sera impliquée dans le dossier et collaborera avec ce partenaire pour l'acquisition et le partage de données sur les composantes environnementales sur son territoire ainsi que pour la diffusion des résultats.



CONCLUSION

Ce plan d'action est une première étape pour la mise en oeuvre de la Politique environnementale. D'autres plans en découleront aussi et détailleront des actions ciblées pour protéger la qualité de l'environnement et faire face aux enjeux actuels et futurs auxquels la Ville de Lévis sera confrontée.

Par cette démarche, la Ville désire rester flexible afin de se doter d'un plan d'action réaliste, porteur et évolutif. Elle pourra ainsi saisir des occasions favorables et encourager des initiatives qui améliorent la qualité de l'environnement et répondent aux critères d'analyse établis. De plus, la Ville s'engage à mettre en oeuvre ce plan d'action avec un processus de reddition de comptes transparent et rigoureux pour rester ancrée dans la collectivité.

Pour avoir un impact plus grand sur la protection de la qualité de l'environnement, la Ville impliquera la collectivité dans la mise en oeuvre et la révision du plan d'action. Par une communication régulière avec la collectivité et des activités concrètes, elle s'efforcera de mobiliser la population, les organismes, les institutions et les entreprises.

Dans une volonté d'amélioration continue, la Ville restera informée et mobilisée pour innover dans ses pratiques environnementales et influencer la collectivité pour l'amélioration de la qualité de l'environnement.



PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

DE LA
VILLE DE LÉVIS

ville.levis.qc.ca/environnement

